



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RN 112

Question orale n° 1252

Texte de la question

M. Bernard Nayral attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le tronçon Albi Béziers Sète de la RN 112, qui constitue un itinéraire prioritaire de liaison entre les départements du Tarn et de l'Hérault, supportant, malgré le relief difficile des contreforts du Massif central, l'écoulement d'un trafic important, dont notamment 10 % de poids lourds. Depuis longtemps cet axe a mobilisé les collectivités locales et les élus, les chambres consulaires et les professionnels, afin que soient réalisés des aménagements destinés non seulement à accroître la fluidité de la circulation, mais aussi à améliorer la sécurité des usagers, à contribuer au désenclavement d'un territoire où vivent 600 000 à 700 000 personnes dont 250 000 actifs, et à favoriser les échanges commerciaux et touristiques. La région traversée connaît, en effet, un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale, et son avenir repose tant sur le soutien aux activités existantes que sur la diversification et la reconversion de l'économie. Ces enjeux sont, en partie, portés par la RN 112 qui irrigue le territoire auquel elle offre un débouché sur l'A 9 et bientôt l'A 75, et une ouverture sur le Biterrois, le littoral et le port de Sète, lui-même ouvert sur les pays du Bassin méditerranéen. Si, dans le passé, des travaux ont été entrepris, peu a été fait dans la dernière décennie. Pourtant, un avant-projet sommaire d'itinéraire (APSI), lancé en 1997, laissait espérer une suite ; mais cet APSI n'en est encore aujourd'hui qu'à sa phase préliminaire, alors que des déviations d'agglomérations s'imposent, des créneaux de dépassements s'avèrent urgents pour diminuer les effets d'encombrement des poids lourds, des rectifications de courbes et de mises en 2 2 voies restent à accomplir. Au-delà des inscriptions au contrat de plan Etat-région et des cofinancements possibles des conseils régionaux et généraux, il lui demande de lui préciser quel programme d'investissement est envisagé sur la RN 112, à quelle hauteur et dans quels délais, ainsi que les moyens complémentaires que l'Etat entend dégager pour accélérer l'indispensable modernisation de cet axe essentiel du réseau routier national.

Texte de la réponse

M. le président. M. Bernard Nayral a présenté une question, n° 1252, ainsi rédigé :

«M. Bernard Nayral attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le tronçon Albi-Béziers-Sète de la RN 112, qui constitue un itinéraire prioritaire de liaison entre les départements du Tarn et de l'Hérault, supportant, malgré le relief difficile des contreforts du Massif central, l'écoulement d'un trafic important, dont notamment 10 % de poids lourds. Depuis longtemps, cet axe a mobilisé les collectivités locales et les élus, les chambres consulaires et les professionnels, afin que soient réalisés des aménagements destinés non seulement à accroître la fluidité de la circulation, mais aussi à améliorer la sécurité des usagers, à contribuer au désenclavement d'un territoire où vivent 600 000 à 700 000 personnes, dont 250 000 actifs, et à favoriser les échanges commerciaux et touristiques. La région traversée connaît, en effet, un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale et son avenir repose tant sur le soutien aux activités existantes que sur la diversification et la reconversion de l'économie. Ces enjeux sont, en partie, portés par la RN 112, qui irrigue le territoire auquel elle offre un débouché sur l'A 9 et bientôt l'A 75, et une ouverture sur le Biterrois, le littoral et le port de Sète, lui-même ouvert sur les pays du Bassin méditerranéen. Si, dans le passé, des travaux ont été entrepris, peu a été fait dans la dernière décennie. Pourtant, un avant-projet sommaire d'itinéraire (APSI), lancé

en 1997, laissait espérer une suite; mais cet APSI n'en est encore aujourd'hui qu'à sa phase préliminaire, alors que des déviations d'agglomérations s'imposent, des créneaux de dépassements s'avèrent urgents pour diminuer les effets d'encombrement des poids lourds, des rectifications de courbes et de mises en 2 x 2 voies restent à accomplir. Au-delà des inscriptions au contrat de plan Etat-région et des cofinancements possibles des conseils régionaux et généraux, il lui demande de lui préciser quel programme d'investissement est envisagé sur la RN 112, à quelle hauteur et dans quels délais, ainsi que les moyens complémentaires que l'Etat entend dégager pour accélérer l'indispensable modernisation de cet axe essentiel du réseau routier national.»

La parole est à M. Bernard Nayral, pour exposer sa question.

M. Bernard Nayral. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du logement, ma question concerne la route nationale 112 qui relie Albi à la mer.

Le tronçon Albi-Béziers-Sète de la RN 112 qui constitue un itinéraire prioritaire de liaison entre les départements du Tarn et de l'Hérault, supporte, malgré le relief parfois difficile des contreforts du Massif central, l'écoulement d'un trafic important, qui compte notamment 10 % de poids lourds.

Depuis longtemps, cet axe a mobilisé les collectivités locales et les élus, les chambres consulaires et les professionnels, qui souhaitent que soient réalisés des aménagements destinés non seulement à accroître la fluidité de la circulation, mais aussi à améliorer la sécurité des usagers, à contribuer au désenclavement d'un territoire où vivent 600 000 à 700 000 personnes, dont 250 000 représentent les forces vives de la région, et à favoriser les échanges commerciaux et touristiques.

La région traversée connaît en effet un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale, et son avenir repose tant sur le soutien aux activités existantes que sur la diversification et la reconversion de l'économie. Ces enjeux dépendent en partie de la route nationale 112, qui irrigue le territoire auquel elle offre un débouché sur l'autoroute A 9, et bientôt sur l'A 75, avec une ouverture sur le Biterrois, le littoral et, au-delà, le port de Sète, qui ouvre lui-même sur les pays du pourtour méditerranéen.

Si, dans le passé, des travaux importants ont été entrepris, il faut bien reconnaître que peu a été fait au cours de la dernière décennie. Pourtant, une étude d'avant-projet sommaire d'itinéraire a été lancée en 1997. Mais depuis lors, cet APSI n'a pas encore dépassé le stade de la phase préliminaire alors que des déviations d'agglomérations sont demandées, que des créneaux de dépassement s'avèrent nécessaires pour diminuer les effets d'encombrement dus à la forte fréquentation de poids lourds, et que des rectifications de courbes et de mises en 2 x 2 voies restent à accomplir.

Monsieur le ministre, au-delà des crédits déjà inscrits aux contrats de plan entre l'Etat et les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, et des cofinancements possibles par les conseils régionaux et généraux, pouvez-vous nous préciser quel programme d'investissement est envisagé pour cette route nationale, à quelle hauteur et dans quel délai, et quels moyens complémentaires l'Etat entend dégager pour accélérer l'indispensable modernisation de cet axe essentiel du réseau routier national ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le député, comme vous le savez, j'ai demandé à mes services de conduire une réflexion sur l'aménagement de la route nationale 112 entre le Tarn et la Méditerranée. La première phase de l'étude de l'avant-projet sommaire d'itinéraire est désormais achevée. Elle fera l'objet dans les toutes prochaines semaines d'une concertation auprès des collectivités locales et des acteurs économiques concernés afin de déterminer les orientations à prévoir à moyen terme. La seconde phase sera ensuite immédiatement lancée afin de préciser les opérations à réaliser.

Cette liaison a une vocation locale et régionale dans un site au relief tourmenté, comme vous l'avez souligné, monsieur le député. Il est donc prévu de privilégier une politique d'investissements visant à améliorer la qualité de vie des populations riveraines, la fluidité du trafic et, surtout, la sécurité des usagers.

Dans le cadre des contrats de plan entre l'Etat et les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon pour la période 2000-2006, les négociations ont permis d'inscrire 374 millions de francs afin d'engager les opérations suivantes: la déviation de Castres - rocade-nord - pour 260 millions de francs, dont les travaux doivent commencer à partir de 2002; la déviation de Saint-Alby, qui constitue l'amorce de la déviation de Mazamet, pour 38 millions de francs, deux créneaux de dépassement entre Albi et Castres pour 40 millions de francs, dont les travaux interviendront à compter de 2002 également; enfin plusieurs aménagements de sécurité entre Béziers et le département du Tarn pour 36 millions de francs, dont les travaux débiteront dès cette année.

Les programmes régionaux d'actions de sécurité des deux contrats de plan permettront de compléter ces opérations en s'appuyant sur l'étude de l'itinéraire engagée cette année.

Le doublement de la RN 12 entre Vias et le cap d'Agde, estimé à 100 millions de francs, est inscrit au programme complémentaire du contrat Etat-région Languedoc-Roussillon. Les moyens susceptibles de lui être consacrés seront donc examinés à l'occasion du bilan d'étape prévu en 2003, lors de ce que l'on appelle la «revoyure».

Je suis tout autant que vous, monsieur le député, convaincu de l'importance de cet axe pour la fluidité et la sécurité de la circulation routière, mais aussi de son rôle dans l'aménagement du territoire, aspect que vous avez, à juste titre, évoqué. A mesure que la réalisation du projet de TGV avance, que ce soit en direction de l'Espagne ou de Paris, et alors que l'A 75 va être réalisée et raccordée à l'A 9, et que se réactive la ligne Paris - Clermont-Ferrand - Béziers - la liaison avec Sète et son port apparaît également importante -, on voit bien que la RN 112, s'inscrit dans l'aménagement en étoile de tout ce carrefour. D'où son extrême importance.

M. le président. La parole est à M. Bernard Nayral.

M. Bernard Nayral. Je vous remercie, monsieur le ministre, des précisions que vous venez d'apporter, notamment en ce qui concerne la consultation imminente des élus représentant les collectivités sur l'APSI, puisque, et c'est une bonne nouvelle, la première phase de l'étude est désormais achevée. Je voudrais simplement vous demander de veiller particulièrement à la traversée du territoire entre le Tarn et Béziers, qui est la partie la plus tourmentée géographiquement, et sur laquelle les risques d'accidents sont nombreux et la fluidité de la circulation réduite du fait des nombreux virages et de la déclivité. Certes, comme vous l'avez indiqué, cette partie fera l'objet d'aménagements, pour 36 millions, mais il faudra peut-être envisager aussi des études plus approfondies, de façon à ce que, à l'issue du plan qui s'annonce, le plan suivant puisse prendre en compte les difficultés propres à cette partie de l'itinéraire. Je vous en remercie par avance.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Nayral](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1252

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7214

Réponse publiée le : 10 janvier 2001, page 7

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 25 décembre 2000